

## Annulation de commande de meuble hors delai legale?

Par nat0611, le 21/09/2009 à 11:18

## Bonjour,

j ai achete des meubles chez basika le 1 aout 2009 avec un acompte j ai dû les annuler a cette periode je n avait pas encore mon appartement le vendeur m a dit qu il fallait reserver les meubles le delai de livraison etant assez long je suis retourne a basika annuler la commande j ai expliqué la situation au vendeur il m a demandé de faire un courrier en expliquant le probleme

I acompte sera pour un autre achat plus tard pour un matelas et sommier ainsi qu BZ finalement je suis retourne samedi pour I achat en question

le vendeur n a pas voulu m a dit que je devais acheter les meubles pour un montant de la premiere facture annulée soit de 1957 euros pour beneficier de l acompte autrement celui ci sera perdu

en effet, j avais bien recu cette lettre, mais je ne l avais meme pas lu correctement puisque le vendeur m avait tel pour me dire que c est ok pour l acompte que puis faire ?

merci d avance me d aider